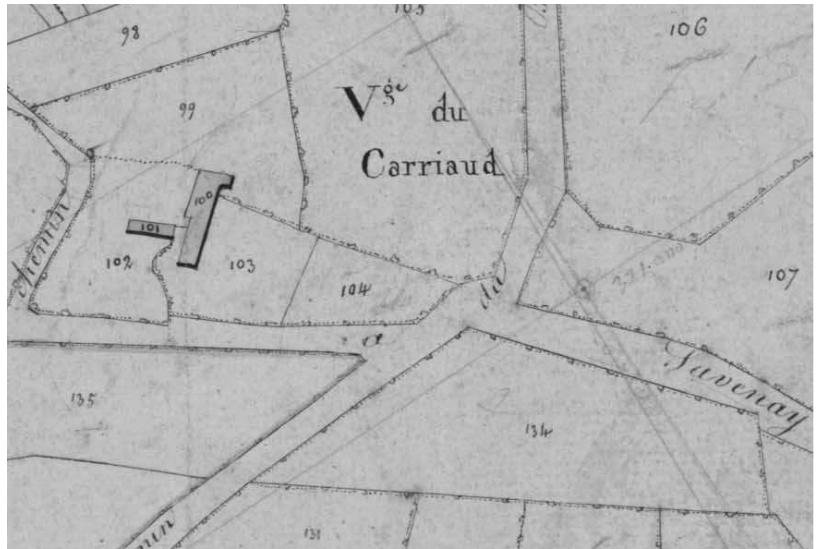


Le Carriaud

Le village du Carriaud – une seule maison, anciennement une seule ferme – est situé un peu à l'écart de la route de Savenay, au bord d'un chemin qui reliait l'Orme-Bodin et la Paclais au chemin de Savenay, lequel ne suivait pas la route actuelle passant par le Châtelier, mais longeait l'arrière de la propriété de la Rostannerie avant d'obliquer à l'ouest, vers l'Étang.

Le Carriaud était une métairie qui avait été créée dans le cadre de la seigneurie du Châtelier. Elle se situait d'ailleurs à l'entrée de l'allée qui menait au château, aujourd'hui tronçon de route départementale, rectiligne comme l'était l'allée.

En 1750, le métayer s'appelait Gilles Trollard. Un acte notarié qu'il a fait établir par Maître Guillaume Augay, l'un des notaires de la juridiction du Châtelier, nous renseigne sur quelques aspects de la vie de l'époque. Gilles Trollard avait un fils, Joseph, qui venait de se marier et dont l'épouse, Françoise Cochard, originaire de Prinquiau, avait apporté différents meubles. Le jeune couple vivait aussi au Carriaud. Pour éviter que les autres enfants de Gilles Trollard puissent prétendre aux meubles amenés par la bru, un inventaire en fut dressé. Outre deux coffres de bois de chêne avec du grain dedans, l'épouse avait apporté le lit conjugal : un *charlit*, une couette de plume d'oie, des rideaux de *berlinge* teint (une toile grossière très solide), trois *linceuls* (draps). Une douzaine de brebis ou moutons *marqués à l'oreille gauche en queue d'hirondelle et l'oreille droite coupée par le bout* avaient aussi fait le voyage ainsi que différents objets tels qu'un rouet à filer, une *braye* (pour le lin), un poêlon d'airain, une *gède* de bois, un hachereau, un fût de barrique... Le tout était estimé 45 livres, ce qui était une somme assez modeste. Par le même acte, Joseph Trollard reconnaît avoir reçu de son père la somme de 56 livres 6 sols, en avance sur la succession de sa mère défunte. Il déclare qu'il a employé cette somme au paiement du *décret de mariage* de sa femme, en dépense le jour de leurs fiançailles et en viande et vin le jour de leurs *grandes noces*. Le *décret de mariage* était un acte passé devant la justice et par lequel les parents d'un mineur



Le village du Carriaud selon le plan cadastral de 1828

Le chemin vers le haut est l'allée du Châtelier, celui de gauche à droite va de la Paclais vers Savenay, celui vers le bas rejoint le bourg de Bouée.



Le général Henry Espivent de la Villeboisnet, propriétaire du Carriaud

orphelin de père autorisaient son mariage. La majorité n'intervenait qu'à 25 ans accomplis. Le conseil de famille appelé à donner son accord devait compter six personnes en l'*estoc* paternel et six autres en l'*estoc* maternel. Seuls les hommes pouvaient y comparaître. Françoise Cochard qui avait perdu son père avait dû obtenir un tel *décret de mariage* avant de pouvoir convoler. On voit que les frais liés au mariage dépassent l'estimation des meubles apportés par l'épouse. Ils dépassaient aussi les gages annuels d'un domestique de ferme, habituellement de 50 livres.

Pendant la Révolution, comme le seigneur du Châtelier avait émigré, ses biens furent mis sous séquestre, en 1792, puis vendus aux enchères. La métairie du Carriaud fut acquise le 23 fructidor IV (9 septembre 1796) par un capitaine de navire de Nantes, Louis Thibaud, qui avait aussi acheté, le 16 fructidor, les prés situés à l'emplacement de l'ancien étang du Châtelier, asséché bien avant la Révolution.

Au XIX^e siècle, la métairie du Carriaud appartient à Henry Espivent de la Villeboisnet (1813-1908), qui après une carrière militaire qui le conduisit au grade de général de division, se lança dans la politique et fut élu sénateur de la Loire-Inférieure. C'était un monarchiste légitimiste et catholique. Il s'était illustré notamment par la répression de l'insurrection communaliste à Marseille en 1871.